

Registre de sécurité incendie

Document à tenir par l'exploitant et à présenter à la commission de sécurité. Contenu aligné sur l'article **R143-44 du Code de la construction et de l'habitation** (ERP). À compléter et à conserver à jour.

1. Identification de l'établissement

Raison sociale

Adresse

Type d'ERP / activité

Catégorie (1^{re} à 5^e)

Responsable unique de sécurité

Téléphone / email

Effectif admissible

2. Personnel chargé du service de sécurité incendie

Nom et prénom	Fonction	Formation (SSIAP, EPI...) et date

3. Consignes de sécurité et d'évacuation

Consigne / document	Date d'établissement	Emplacement d'affichage / observations
Consignes générales d'incendie		
Plan d'évacuation		
Plan d'intervention		
Consignes handicap / PMR		

4. Contrôles et vérifications périodiques

Équipement / installation	Date	Intervenant	Observations	Prochaine échéance
Extincteurs				
Alarme / SSI				
Éclairage de sécurité (BAES)				
Désenfumage				
RIA				
Portes / clapets coupe-feu				
Colonnes sèches				

Équipement / installation	Date	Intervenant	Observations	Prochaine échéance
Installations électriques				
Installations gaz				
Ascenseurs				

5. Travaux et modifications

Date	Nature des travaux	Entreprise	Architecte / technicien

6. Formations et exercices d'évacuation

Date	Type (formation / exercice)	Participants	Observations

Rappel : en milieu de travail, les essais et exercices d'évacuation ont lieu au moins tous les 6 mois (Code du travail, art. R4227-39).

7. Visites de la commission de sécurité et observations

Date	Avis (favorable / défavorable)	Prescriptions / observations	Suites données

À savoir : ce modèle est une aide pratique gratuite, non un registre officiel relié. Selon la catégorie de votre ERP, la commission de sécurité peut exiger un registre relié à pages numérotées. Le contenu réglementaire de référence est fixé par l'article R143-44 du CCH (et évolue avec le décret n° 2025-1100 applicable au 1^{er} juillet 2026).